



## "ACQUISITION DE LOCAUX"

### NOTE EXPLICATIVE

L'École Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, Syndicat Mixte Département/Communes, est locataire de l'O.P.A.M. pour ses locaux administratifs dans la cité H.L.M. de Saint Augustin à Nice.

Les salles de cours sont mises statutairement à sa disposition par les communes membres du haut-pays (Tinée, Vésubie, Var, Roya-Bévéra, Pays de Grasse-Estéron).

Le Syndicat Mixte connaît des problèmes de locaux :

- pour réunir régulièrement ses professeurs au siège (quarante agents) et doit demander des salles au Conseil Général. Par contre, pour les réunions pédagogiques nécessitant du matériel de musique (pianos, chaînes stéréo, etc...), il doit solliciter ses partenaires pour l'obtention de locaux appropriés.
- pour organiser les examens de fin de cycle nécessitant du matériel de musique et une salle appropriée. L'École Départementale de Musique est dans l'obligation réaliser ses examens de fin de cycle le samedi au Forum J. Prévert de CARROS lorsque celui-ci est fermé au public. Pour l'année 96-97, les épreuves d'examen de fin de 2ème cycle se sont déroulées à ROQUEBILLIERE. Ceci a posé de réels problèmes de déplacement pour les élèves qui venaient de la Vallée de la Roya ou du Haut Pays Grassois.
- pour assurer les répétitions des différentes formations et notamment celle de l'Harmonie Départementale qui compte une centaine de musiciens.
- pour entreposer matériel et instruments en toute sécurité.

Ces problèmes pourraient être résolus par l'acquisition en nom propre par le Syndicat de locaux pouvant faire office de bureaux, de salle de réunion, de salle de répétition et d'entrepôt, selon le projet étudié par l'administration et qui prévoit l'acquisition et l'aménagement d'un hangar dans la zone industrielle de Carros, départ de toutes les vallées du haut pays.

Le montant de l'opération est estimée à 2 000 000 F H.T.

Fait à Nice, le 01.06.97

  
Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

SYNDICAT MIXTE  
ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE  
DES ALPES MARITIMES

O-O-O-O-O-O-C

BUDGET PREVISIONNEL

" ACQUISITION DE LOCAUX "

Acquisition .....	1 300 000 F
Frais liés à l'Acquisition .....	130 000 F
Aménagement .....	500 000 F *
Honoraire .....	40 000 F *
Assurance / divers .....	30 000 F *
<hr/>	
TOTAL H.T. ....	2 000 000 F
T.V.A sur (*) .....	117 420 F
<hr/>	
TOTAL T.T.C. ....	2 117 420 F

